CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2020

2 – Communication en lien avec la crise sanitaire

Communication de Madame la Maire

INTRODUCTION

Face à la pandémie qui a frappé la France, l'Europe et le monde, avec sa part d'inconnu et de danger, avec ses victimes qu'elle emporte par milliers, il a fallu agir. Agir pour soigner et sauver, agir pour freiner la propagation du virus, agir pour se protéger et protéger les autres de la contagion, agir pour maintenir les activités essentielles.

Le temps viendra où tous les aspects de cette crise sanitaire seront abordés, étudiés, analysés rigoureusement. Des enseignements précieux découleront de la gestion de la crise. De cette épreuve, nous tirerons toutes les leçons dans tous les domaines. Chaque citoyen aura son mot à dire et nous aurons à réfléchir collectivement.

Reste que la crise sanitaire que nous traversons bouleverse profondément nos pratiques, change notre rapport aux autres, modifie nos comportements sociaux. Désormais, apprécier quelqu'un c'est le tenir à distance ; montrer son affection, revient à s'éloigner et porter un masque. Les directeurs d'école ou de crèche expliquent qu'avec le nouveau protocole sanitaire, ils enseignent l'inverse de tout ce qui devrait être appris, à savoir le lien à l'autre, le geste vers l'autre, le contact avec l'autre.

Cette triste expérience aura d'innombrables et de profondes résonnances mais je ne doute pas de notre capacité collective à y puiser force et intelligence.

Je souhaiterais dans mon propos introductif revenir sur ces jours de mars qui ont vu notre pays et bien d'autres s'arrêter pour partie, construire dans l'urgence les réponses à une crise sanitaire dont à l'évidence personne ne possédait toutes les clés de lecture, faire émerger des solidarités admirables qui gomment les égoïsmes qui ont pu subsister.

Alors, permettez-moi ce rappel chronologique.

Le 12 mars, dans une allocution solennelle à la Nation, le Président de la République prononçait les mots suivants « *depuis quelques semaines, notre pays fait face à la propagation d'un virus, le Covid-19 qui a touché plusieurs milliers de nos compatriotes. (…) L'urgence est de freiner l'épidémie afin de protéger nos hôpitaux, nos services d'urgences et de réanimation, nos soignants. (…) Il nous faut gagner du temps (…) Protéger les plus vulnérables d'abord. C'est la priorité absolue* ».

Le Président de la République annonce ainsi la fermeture des écoles, des crèches, des collèges, lycées et universités. Il demande aux entreprises de mettre en place, quand cela est possible, le télétravail afin de réduire les risques de contamination au travail et dans les transports.

Le 13 mars, afin de mettre en œuvre de façon opératoire ces directives nationales, j'organise une réunion avec la Direction Générale de la ville. Nous préparons une communication à destination des familles en coordination avec l'Education Nationale afin de préciser les modalités de fermeture des

établissements scolaires, l'arrêt du périscolaire dès le lundi 16 mars. Les éléments de suivi de l'école à distance commencent à se préparer. La fermeture de l'école des Arts est annoncée, la question de l'ouverture des bibliothèques est encore en suspens. Les concerts et manifestations rassemblant beaucoup de monde le week-end sont annulés. Les préconisations sanitaires pour l'organisation du premier tour des élections municipales qui ont lieu le dimanche 15 mars sont renforcées.

Les services municipaux préparent des éléments d'information à la vie associative, clubs sportifs, vie culturelle qui doivent revoir leurs formats d'intervention et d'évènements.

Se pose bien évidemment avec acuité la protection des personnes âgées, identifiées clairement par le Président et le Conseil scientifique comme les plus vulnérables. Il est décidé de déclencher les procédures du plan canicule qui permet de suivre les situations des personnes âgées isolées. Enfin, une réunion est programmée avec les résidents de notre foyer logement à destination des retraités, Ambroise Croizat afin de renforcer les mesures de protection sanitaire.

Le 14 mars, le Premier ministre, dans une déclaration, nous prévient d'une accélération de la propagation du virus. Il nous demande avec gravité plus de discipline dans l'application de ce que nous appellerons désormais les mesures barrière. Il annonce pour le soir même à minuit la fermeture des restaurants, cafés, théâtres, des commerces, à l'exception de ceux considérés comme essentiels, le report des cérémonies religieuses. Il demande aux mairies de veiller en lien avec l'Education Nationale à l'accueil des enfants de soignants.

Le 15 mars a lieu le premier tour des élections municipales. Les mesures de distanciation sont appliquées et du gel est à disposition dans chaque bureau. Les agents municipaux désinfectent régulièrement les tables et les isoloirs.

Le 16 mars, le Président de la République fait une nouvelle allocution. Il nous annonce la forte réduction de l'activité du pays, la restriction des déplacements à partir du 17 mai à midi.

Il rajoute « *nous sommes en guerre* ». Il précise des dispositifs d'aide massive à toutes celles et ceux qui se retrouvent soudainement sans emploi.

Les 16 et 17 mars, à la mairie, les réunions d'urgence s'enchaînent. Il s'agit de décider des services qui ferment. La généralisation du télétravail est engagée pour tous les services pour lesquels cela est possible. Les accueils de l'Hôtel de Ville, de la Mairie annexe, du CCAS et du service municipal des retraités sont maintenus. Dès le 16 mars, les services de la ville ont mis en œuvre le plan de continuité d'activité, afin de laisser chez eux la majorité des agents, tout en mobilisant ceux qui assurent les services essentiels.

Les services concernés étaient les services à domicile pour les personnes âgées, (SSIAD, SAD, portage de repas), la résidence Croizat, la police municipale et le CSU, le standard, les accueils de l'Hôtel de ville et de la Mairie-annexe, l'entretien des locaux. Les services techniques ont assuré une astreinte, intervenant au besoin, et les espaces publics ont maintenu une équipe pour le nettoiement. Les services ressources tels que les ressources humaines, la communication, l'informatique, les finances, ont permis à l'activité de se poursuivre.

L'évolution de la situation, les consignes successives du gouvernement, les besoins des habitants ont exigé des adaptations permanentes des services et des dispositifs mis en œuvre pour maintenir le service public nécessaire aux Vaudais. Les agents municipaux, présents physiquement ou en télétravail, ont montré à cette occasion une mobilisation, un engagement et une capacité d'adaptation qui ont permis cette continuité d'activité.

Pour la première fois dans notre histoire, la décision était prise de mettre un pays entier à l'arrêt pour protéger les habitants et en particulier les plus âgés d'entre nous.

Le pays fut alors plongé dans un état de sidération.

Les entreprises, les services publics, les associations ont dû inventer en quelques heures une nouvelle façon de produire, de rendre service.

Nous vîmes des soignants fatigués, épuisés, exténués.

Au fur et à mesure, la connaissance sur le coronavirus se précise et apporte des transformations dans nos organisations. Il est apparu très vite essentiel que les maires, les services de l'Etat puissent échanger régulièrement.

Ainsi pendant la période de confinement, j'ai eu une visioconférence hebdomadaire avec les membres du bureau de l'association des maires de Villes et Banlieue, présidée par le maire de la Seyne sur Mer dans le Var. Nous avons ainsi pu de façon coordonnée porter les sujets d'actualité auprès des autorités ; continuité éducative, situations de perte d'emploi, aide alimentaire, sécurité, financement de la vie associative, marchés forains, etc. Chaque semaine, depuis le 25 mars, j'ai eu une audio conférence avec le Ministre de la ville et une vingtaine de mes collègues maires. Nous avons pu remonter nos préoccupations qui ont abouti notamment à la mise en place d'une aide exceptionnelle à destination des personnes en difficulté suite à la diminution de leurs revenus ou à l'augmentation importante de leurs dépenses, à la possibilité de verser des subventions aux associations sans réunion du conseil municipal. Par ailleurs, le Président de la Métropole de Lyon a organisé une réunion de la Conférence territoriale des maires ainsi que deux conférences métropolitaines des maires. Le 23 avril, s'est tenu un conseil métropolitain. Enfin, j'ai régulièrement échangé avec le corps préfectoral et l'Inspecteur d'académie. Je représente également les villes de 30 000 à 50 000 habitants de la Métropole de Lyon au sein d'un groupe de travail constitué d'une quinzaine de maires du Nouveau Rhône et de la Métropole de l'Association des Maires de France du Rhône, qui travaille sur le déconfinement avec les services préfectoraux lors d'audio conférences hebdomadaires.

A- LA GESTION MUNICIPALE DANS LA PHASE DE CONFINEMENT

1) Le cadre institutionnel

La loi du 23 mars instaurant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 mai (prolongé jusqu'au 10 juillet par la loi du 11 mai) a donné un cadre institutionnel aux mesures nationales et locales de gestion de l'épidémie. Elle a notamment autorisé le gouvernement à légiférer par ordonnances pour adapter rapidement la législation et le fonctionnement des institutions. Un certain nombre de décrets sont venus compléter ces ordonnances. Ces dispositions ont permis d'assurer le fonctionnement municipal sans discontinuité.

Ce paragraphe rappelle les ordonnances qui ont concerné plus directement la gestion de la commune. L'ordonnance 2020-330 du 25 mars a permis d'adapter les règles d'adoption et d'exécution des budgets pour les collectivités locales. Le délai limite d'adoption du budget était en avril, désormais, il peut être adopté jusqu'au 31 juillet. L'ordonnance 2020-306 du 25 mars a prolongé l'ensemble des délais administratifs arrivant à échéance pendant l'Etat d'urgence. L'ordonnance 2020-390 du 1er avril précise les modalités du report du second tour des élections municipales. L'ordonnance 2020-391 du 1er avril étend le champ des délégations au Maire. L'ordonnance 2020-430 du 15 avril traite de la prise de congés des agents pendant la période de

confinement. Enfin, l'ordonnance du 13 mai prend en compte la prolongation de l'urgence sanitaire pour le fonctionnement des collectivités locales.

2) Le respect du confinement

La grande majorité des Vaudais ont respecté le confinement et ont appliqué avec discipline et responsabilité les règles contraignantes qu'il imposait.

Les horaires et les équipes de la police municipale ont été réorganisés à plusieurs reprises, pour tenir compte de l'évolution de la situation et des besoins. L'effectif présent, entre 25 et 30 agents, a été réparti en deux équipes ne se croisant pas, afin d'éviter les risques de contagion et quand bien même des membres d'une équipe auraient été touchés, l'autre restait opérationnelle.

La police municipale a participé à faire respecter le confinement. Elle a réalisé 9109 contrôles de véhicules qui ont donné lieu à 322 verbalisations pour non-respect du confinement. Les contrôles piétons ont, pour leur part, abouti à 458 verbalisations.

Le Centre de surveillance urbain est resté actif pendant toute la période. 29 réquisitions lui ont été adressées par l'officier de police judiciaire.

Vers la fin du mois d'avril, plusieurs incidents ont eu lieu, à l'encontre de la police, municipale ou nationale, en particulier le 27 avril qui a connu des heurts avec jets de projectiles et de mortiers et un incendie de voiture. Ces exactions commises par une poignée d'individus faisaient suite à des arrestations.

En fin de période, on a également assisté à une recrudescence des rodéos qui ont donné lieu à plusieurs interpellations et à la saisie de 14 deux-roues (police municipale et nationale confondues).

Pendant toute la période, les équipes de médiateurs ont été présentes sur le terrain pour expliquer les mesures de confinement et participer à la prévention. Sans aucun doute, ce travail délicat de prévention s'est révélé très utile et a permis lui aussi de contenir des agissements plus graves tels que d'autres villes ont connu. Aucun territoire n'est à l'abri de débordements.

3) La mobilisation des personnels de santé

La plateforme médicale COVID

La dynamique partenariale engendrée par le contrat local de santé a permis, sous l'impulsion de l'Association des professionnels de santé de Vaulx-en-Velin, de créer à partir du 27 mars, avec des médecins vaudais, une plateforme d'appel et un numéro dédié (le 09 71 00 03 67) à destination des personnes pensant être touchées par le COVID. Ce service a mobilisé une vingtaine de médecins et neuf répondants volontaires.

A ce jour, 132 appels ont été reçus dont 42% ont débouché sur une consultation le jour-même ou le lendemain. Ce service de santé publique est encore actif et permet à ceux qui n'ont pas de médecin traitant d'être rapidement orientés vers un accès au test ou au soin. C'est un complément précieux de l'activité des cabinets médicaux dont il faut saluer le travail remarquable dans cette crise sanitaire.

4) Une action renforcée pour les plus fragiles

L'action sociale

La période de confinement a aggravé la situation sociale d'un certain nombre de personnes, notamment en ce qui concerne les besoins alimentaires.

Le CCAS est resté actif sur toute la période, en privilégiant l'utilisation du téléphone. Ainsi, 1520 demandes ont été traitées.

161 foyers ont bénéficié d'une aide alimentaire, pour un total de plus de 20 000€.

Les personnes suivies ont été appelées régulièrement par les travailleurs sociaux, 17 droits au RSA ont été ouverts, ainsi que 62 domiciliations.

150 familles ont bénéficié d'un accompagnement renforcé du Programme de réussite éducative (PRE).

Pendant la période de confinement, l'Etat a décidé le versement d'une aide exceptionnelle à destination des personnes bénéficiaires du RSA, de l'ASS, des APL. Cette aide a été versée directement par la CAF sans que des démarches ne soient nécessaires. L'Etat a également demandé que soit versée une aide d'urgence alimentaire destinée aux personnes en situation de précarité du fait de faibles ressources ou de la diminution de leurs ressources existantes et n'étant pas bénéficiaires des minima sociaux. Le versement de cette aide a été confié aux CCAS. Des fonds ont donc été alloués aux communes en conséquence.

Nous sommes intervenus auprès de La Poste pour nous assurer de la continuité des services postaux et bancaires, notamment pour les plus précaires.

La Croix Rouge, dont une antenne a été installée à Vaulx-en-Velin, a soutenu les plus démunis. Des épiceries sociales ont poursuivi leurs distributions le mieux possible.

Les seniors

Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables au Covid-19. De plus, le confinement a accentué l'isolement de beaucoup d'entre elles. Aussi, elles ont fait l'objet d'une attention toute particulière dans cette période :

Les services à domicile ont été maintenus ou renforcés :

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et le Service d'Aide à Domicile (SAD) ont maintenu leur activité, même si dans un certain nombre de cas, les familles ont souhaité assurer elles-mêmes le soutien de leurs parents et éviter tout contact extérieur ;
- le portage de repas à domicile a été étendu par la création d'une 3e tournée. En moyenne, 100 repas par jour ont été livrés (44 nouveaux utilisateurs du service) ;
- un service d'aide aux courses a été mis en place et a donné lieu à 65 livraisons.

La veille sociale a été activée par la mise en œuvre du « plan canicule ». Nous avons lancé un appel au signalement des personnes isolées fragilisées ou en danger. 112 personnes ont été appelées régulièrement.

La résidence Croizat a donné lieu à une adaptation de son fonctionnement : limitation puis interdiction des visites, renforcement de l'entretien, matériel de protection, service de courses, repas servis dans les appartements, lien téléphonique régulier avec les résidents et leurs familles, soutien psychologique si nécessaire. Pour l'heure, aucun résident n'a été touché par le Covid-19.

5) Alimentation – marchés – commerces : l'enjeu de l'approvisionnement

Les services municipaux se sont aussi mobilisés pour accompagner les commerces alimentaires restés actifs afin de pourvoir aux besoins des Vaudais.

Ainsi, les marchés forains ont été réorganisés afin de permettre leur tenue dans de bonnes conditions de protection sanitaire, en limitant le nombre de commerçants, en fermant le marché par des barrières et en filtrant l'accès afin de limiter l'affluence, ce qui a mobilisé d'importants moyens.

Deux marchés ont ainsi pu se tenir, le 19 mars place Carmelino (environ 600 clients) ainsi que le 21 mars place François Mauriac (environ 1200 clients), avant que leur interdiction ne soit prononcée le

23 mars. Un courrier informant de la fermeture des marchés et des aides mobilisables a été adressé aux 350 commerçants non sédentaires le 3 avril dernier.

Les commerçants ou agriculteurs, organisant des ventes au déballage (8 sur le domaine privé et 2 sur le domaine public) ont également été suivis et accompagnés. Ils ont contribué à fournir aux Vaudais des produits frais.

Les commerces alimentaires ouverts, notamment les grandes et moyennes surfaces, ont été accompagnés dans la gestion des flux par le prêt de barrières.

Les commerces ont été conseillés et accompagnés dans leurs démarches de financement auprès des banques, de demandes de subvention auprès de la Région et d'exonération de loyers auprès des propriétaires institutionnels.

Des contacts ont été maintenus avec les commerçants et les entreprises de la ville. Ils ont été accompagnés dans leurs démarches de financement auprès des banques, de demandes de subvention auprès de l'Etat, la Métropole et la Région et d'exonération de loyers auprès des propriétaires institutionnels (bailleurs, SEMPAT, Métropole). Ils ont également été accompagnés dans leurs besoins en fourniture de protection sanitaire. Les entreprises du territoire fournissant le matériel de protection (masques, visières, vitres de protection, gel hydroalcoolique…) ont été identifiées et des commandes ont pu être réalisées. Au total, plus de 1000 mails ont été envoyés et le service a contribué à la veille mise en place sur la Métropole associant les collectivités et les chambres consulaires.

6) Enseignements maintenus à distance

Inquiétude sur le décrochage scolaire

L'Education Nationale a estimé le nombre d'élèves totalement décrocheurs à 10 ou 15%. Les enseignants ont régulièrement appelé les familles.

Une visioconférence s'est tenue avec les directeurs d'écoles le 16 avril afin de faire le point sur le premier mois de suivi de l'école à distance et sur l'accueil des enfants de soignants. Les directeurs d'école ont signalé que très peu d'élèves avaient été perdus de vue. En revanche, ils ont signalé des élèves qui n'arrivaient pas à suivre les cours à distance, parfois pour des raisons purement matérielles. En collaboration avec les directeurs d'école, dans le cadre de la Cité Educative, il a donc été décidé de prêter des tablettes numériques aux élèves qui en avaient besoin. Cela a été fait également au niveau des collèges et des lycées.

L'accueil des enfants de soignants dans les écoles

Pendant le confinement, des écoles sont restées ouvertes pour accueillir les enfants des soignants et des personnels indispensables à la gestion de la crise. L'accueil proprement dit était organisé par l'Education nationale mais la Ville a assuré l'ouverture et l'entretien des écoles, la restauration en repas froids et l'accueil sur les temps périscolaires.

Ainsi, 12 groupes scolaires ont été ouverts pendant la période de confinement, accueillant 50 enfants différents (20 par jour en moyenne).

Quant aux crèches, les établissements vaudais n'ont pas ouvert car ils ne figuraient pas sur la liste établie par arrêté préfectoral des établissements chargés de l'accueil des enfants de soignants.

La distribution de tablettes numériques

Afin de renforcer la continuité éducative dans les quartiers prioritaires, et plus particulièrement le suivi éducatif à distance, le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et celui chargé de la

Ville et du Logement ont sollicité les collectivités locales (villes et Métropole) pour distribuer du matériel informatique et de connexion aux élèves n'ayant pas les outils nécessaires.

La Municipalité a répondu favorablement à cette demande. Le partenariat avec l'Education nationale (écoles maternelles, élémentaires et collèges) a permis d'identifier 350 familles sans équipement et/ou sans connexion.

Les familles ont été contactées. Certaines d'entre elles n'ont pu être jointes ou ne se sont pas déplacées malgré nos relances. La distribution de 280 tablettes a été effectuée par le service Education sur rendez-vous, directement dans les écoles. D'autres prêts ont été faits pour les collèges (environ 250).
Ces équipements sont pris en charge dans le cadre de la Cité Educative, avec la participation de la Ville et de l'Etat pour les écoles primaires et de la Métropole pour les collégiens.

L'offre d'activités en ligne pendant les vacances scolaires (« Les bons plans du printemps »)

Le service Education a participé à l'offre en ligne pour les maternelles, les élémentaires avec des « tuto » réalisés par les animateurs et pour les collégiens en lien avec les établissements dans le cadre de la Cité Educative. La page spéciale « activités pendant les vacances de printemps » a été consultée 4800 fois.

De nombreux services et associations ou clubs sportifs ont participé à cette créativité nouvelle en mode virtuel : les bibliothèques, le Centre culturel, l'Ecole des arts, le Planétarium, le service des sports, les clubs sportifs, les associations scientifiques…

De la même manière, pour la petite enfance, des initiatives de communication, appels téléphonique, messagerie et envoi de petites activités pour maintenir le travail entamé avec les enfants ont été prises. Les personnels des crèches ont produit du contenu "original" (c'est à dire créé spécifiquement par le personnel du service Petite enfance) comprenant de la musique, des comptines audio et vidéo, des propositions d'activités, du coloriage, des tutoriels, des recettes, etc. Un de nos partenaires d'activités musicales a mis à disposition gracieusement plusieurs chansons originales.

Une rubrique spéciale a été mise à disposition des parents pour y afficher, avec leur consentement écrit, les créations de leurs enfants. Un grand nombre de créations d'enfants a été proposé, notamment dans le cadre des journées de l'autisme et des journées "Tous différents", avec également des créations "libres".

Ces activités de petite enfance ont reçu 4000 visites.

Un lien maintenu avec les équipes enseignantes et avec les parents d'élèves

Une deuxième visioconférence s'est tenue avec l'ensemble des directeurs d'école le 5 mai afin de préparer la rentrée : les sujets abordés ont été de plusieurs ordres :

- Partage du calendrier de rentrée des niveaux de classe et identification de deux jours de pré-rentrée pour les équipes enseignantes, interrogations sur la reprise des Petites Sections ;
- Accueil des enfants sur les services périscolaires, y compris le mercredi ;
- Continuité des travaux donnés aux enfants qui ne reprennent pas l'école, assurée par les enseignants (à distance), point sur la distribution des tablettes aux familles non équipées ;
- Accueil des enfants des parents qui ont un besoin de garde et non accueillis par l'école ;
- Protocole sanitaire : désinfection des écoles les 6 et 7 mai, fournitures et équipements indispensables à l'accueil des personnels et des enfants, prise en compte des besoins pour l'entretien jusqu'à 17h, aménagement des locaux (visite des services sur chaque école) ;

- Invitation des Inspecteurs de Circonscription et des directeurs d'écoles au Conseil Consultatif des Représentants des Parents d'Elèves Elus du 7 mai.

Deux conseils consultatifs des parents d'élèves élus de Vaulx-en-Velin se sont tenus pendant la période du confinement.

Le premier a eu lieu le 23 avril et a permis de faire le point sur les questionnements liés au retour à l'école, sur son caractère obligatoire ou non, sur les conditions sanitaires. Le deuxième s'est tenu le 7 mai, permettant d'exposer aux parents les modalités d'un retour à l'école à partir de la semaine du 11 mai. Il a été diffusé en direct sur le site internet de la ville et a recueilli plus de 2000 vues.

7) Vie démocratique

Le conseil municipal et lien avec les présidents de groupe

Deux visioconférences se sont tenues avec les présidents de groupe du conseil municipal, le 10 avril et le 24 avril, afin de les informer des décisions prises tout au long de la période de confinement. Ils ont ensuite pu transmettre ces informations à l'ensemble des élus de leur groupe respectif.

La communication auprès des habitants

Dans ce contexte de confinement, la communication envers les habitants était essentielle, pour les informer des mesures prises et des services offerts et maintenir le lien avec les habitants.

La direction de la communication a ainsi utilisé divers supports pour transmettre aux Vaudais l'information qui leur était nécessaire : les supports numériques ont été privilégiés : ainsi, les 4 numéros du journal municipal publiés sous format dématérialisé pendant le confinement, ont reçu plus de 34000 visites. La page dédiée au coronavirus, qui a été mise à jour très régulièrement a été consultée 4500 fois. La page sur le déconfinement a quant à elle été consultée 15000 fois, et celle rappelant les gestes barrière 1700 fois. Les informations étaient également reprises sur le Facebook de la ville, certains post ayant généré plus de 8000 vues.

En complément de ces pages web, j'ai enregistré chaque semaine une vidéo à destination des habitants, pour les tenir informés de l'évolution de la crise et des mesures mises en œuvre. Des campagnes d'affichage et les journaux lumineux ont également relayé les informations.

8) Des agents municipaux mobilisés ; des services réorganisés

Il a été jugé essentiel de maintenir des accueils à l'Hôtel de Ville et à la Mairie-annexe afin de permettre aux habitants d'effectuer des démarches indispensables et de trouver une réponse à un problème. Les cadres de la Ville se sont relayés pour participer à la tenue de l'accueil auprès des agents du service. Pour limiter les déplacements, les usagers ont été incités à faire le plus possible leurs démarches par téléphone, ou par la boîte mail confinement@mairie-vaulxenvelin.fr mise en place à cet effet. Cette boîte mail a reçu environ 5 messages par jour, qui ont été traités par le service proximité. Le standard général, quant à lui, a reçu 600 à 700 appels par semaine.

L'ensemble des agents ont bénéficié de l'intégralité de leur rémunération pendant la période. Les tickets repas ont été également maintenus, mais il a fallu attendre la fin du confinement pour les distribuer, afin de ne pas susciter de déplacements. Les contrats vacataires ou CDD ont été renouvelés.

Seuls les agents assurant les services essentiels et dont les missions ne pouvaient être réalisées en télétravail ont été amenés à se rendre sur leur lieu de travail. Cela représente 300 agents, qui sont venus soit quotidiennement pour environ la moitié d'entre eux, soit par roulement.

Les agents dont les fonctions le permettaient ont assuré leurs missions en télétravail. La direction informatique a déployé des outils permettant de se connecter au réseau informatique et d'utiliser les principaux logiciels métier depuis chez soi.

Les autres agents ont été placés en autorisation spéciale d'absence, relevant d'un des trois cas suivants :

- autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants : pour les agents devant garder leurs enfants (190 agents) ;
- autorisation spéciale d'absence pour isolement : pour les agents en quarantaine ou pour ceux présentant une vulnérabilité vis-à-vis de la maladie (110 agents) ;
- autorisation spéciale d'absence pour réduction d'activité : pour les agents dont les services étaient fermés et dont les missions ne pouvaient être effectuées en télétravail (300 agents). Dans ce cas, la collectivité gardait la possibilité de les appeler en renfort sur d'autres missions. Une centaine d'agents se sont spontanément portés volontaires pour effectuer d'autres missions.

Plusieurs mesures ont été prises pour maintenir le lien avec les agents. Des contacts réguliers ont été maintenus entre les chefs de service et leurs équipes, en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence. De plus, une newsletter régulière leur a été adressée pour les tenir informés de l'évolution de la situation. Enfin, l'ensemble des agents a été appelé en avril par les agents de la direction des ressources humaines pour s'assurer de leur situation et répondre à leurs questions.

Au début de la crise les masques étaient essentiellement réservés aux personnels soignants. La Ville disposait de 3000 masques chirurgicaux, et d'un stock de 10000 masques FFP2 qui avait été constitué en 2009 lors de la crise du H1N1 (qui étaient périmés mais utilisables, faute de masques récents). Ces stocks ont été gérés avec prudence, afin de garantir leur disponibilité dans la durée pour les utilisateurs prioritaires.

Les masques FFP2 ont été utilisés par le SAD et le SSIAD. Le service santé de la ville a été en contact régulier avec les établissements médico-sociaux et les professionnels de santé afin d'évaluer leurs besoins. La Ville a ainsi donné des masques aux centres de santé, EHPAD et professionnels de santé du territoire, avant que ceux fournis par l'Agence Régionale de Santé ne deviennent disponibles. Les masques chirurgicaux ont été utilisés par les agents travaillant sur le terrain ou en contact avec le public.

D'autres équipements de protections ont été fournis, en fonction de leur disponibilité : gel hydro-alcoolique, visières, gants, séparations en plexiglas pour les accueils.

9) Les Journées nationales de commémoration

Durant la période du confinement, la Ville a tenu à célébrer en ligne les Journées nationales de commémoration, en partenariat avec les associations d'Anciens Combattants et de Résistants et les associations mémorielles. Ainsi, les commémorations du 105e anniversaire du Génocide des Arméniens (24 avril), de la Journée du souvenir des victimes et des héros de la Déportation (26 avril), de la Victoire du 8 mai 1945 (8 mai) et de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai) ont été célébrées avec la publication de vidéos sur le site et sur la page Facebook de la Ville qui ont été vues, au total, près de 4700 fois. Aux dates des cérémonies des gerbes ont aussi été déposées au nom de la Municipalité et des associations.

B- <u>LA MISE EN ŒUVRE DU DECONFINEMENT</u>

Fixée au 11 mai, c'est une étape délicate qu'il a fallu préparer avec soin en redoublant de précaution. Désormais, l'espace public allait être très fréquenté avec toujours le virus en circulation.

1) Plan de reprise d'activité de la Ville

Le début du déconfinement a marqué la reprise quasi-complète de l'activité municipale quand elle était autorisée et de telle sorte que cela soit compatible avec la protection sanitaire des agents et du public.

Conformément à ce qu'a demandé le Premier Ministre, le télétravail reste privilégié, au moins jusqu'au 2 juin, là où il est compatible avec le bon fonctionnement du service. Chaque chef de service applique une organisation, qui prévoit des roulements afin d'éviter la présence simultanée de trop d'agents.

La majorité des accueils de la ville ont été rouverts, au moins par téléphone, et en privilégiant l'accueil sur rendez-vous. Les accueils sans rendez-vous sont maintenus à l'accueil général de l'Hôtel de ville, de la Mairie-annexe, de la Police municipale et du Bureau Information Jeunesse.

Toutes les mesures de précaution sanitaires nécessaires ont été prises pour protéger les usagers et les agents. Elles ont été adaptées en fonction de la nature du service, des risques spécifiques et des publics accueillis. Là où une rencontre physique est nécessaire, elle se fait sur rendez-vous. Les postes de travail et lieux d'attente sont aménagés pour assurer les meilleures conditions sanitaires (marquage au sol, vitres plexiglas, masques, gel hydroalcoolique à disposition…).

Les autorisations spéciales d'absence ont été maintenues pour raison de santé, pour garde d'enfants, pour réduction d'activité (dans ce cas l'agent peut être mobilisé sur d'autres missions). Les deux derniers cas diminuent rapidement avec la reprise de l'activité.

En fonction des contraintes spécifiques à chaque service, les mesures suivantes ont été prises :

- Masques : des masques chirurgicaux ou des masques lavables sont donnés à chaque agent reprenant le travail, à l'exception des services dont les missions nécessitent l'utilisation de FFP2. Là où c'est nécessaire des visières seront fournies en complément des masques,
- Gel hydroalcoolique : il sera disponible sur tous les postes de travail. Des référents seront identifiés sur chaque site pour assurer le stockage intermédiaire et la distribution. Des distributeurs (porte-savons) seront installés à destination du public dans les lieux d'accueil,
- Véhicules : les déplacements professionnels à plusieurs respecteront autant que possible les mesures de protection : limitation du covoiturage, respect de la distance d'un mètre, port du masque, gel dans chaque véhicule,
- Nettoyage et désinfection : il sera réalisé en fonction du lieu d'accueil avec le produit adapté: produit habituel (efficace contre le coronavirus), javel, produit virucide à la norme EN 14476. Des lingettes seront mises à disposition des agents pour le nettoyage régulier des poignées de portes, souris et claviers d'ordinateurs, bureaux, etc. Il sera renforcé dans les écoles et les crèches,
- Les espaces communs ou de pause feront l'objet de règles apposées sur la porte : nombre de personnes admises limité en fonction de la dimension et la disposition de lieux, nettoyage par l'usager des surfaces, poignées avant et après chaque utilisation.

Les espaces culturels et sportifs restent fermés jusqu'à ce que de nouvelles consignes soient données le 2 juin. Les parcs de la ville ont été rouverts. Les mariages ne peuvent plus être célébrés depuis le 17 mars sauf en cas d'urgence extrême. Enfin, les habitants endeuillés ont pu sur rendez-vous se

rendre dans les cimetières de la ville pour se recueillir. Les cimetières sont désormais ouverts mais ne peuvent accueillir plus de vingt personnes pour les cérémonies funéraires.

2) La distribution des masques à la population

En vue du déconfinement, il a été décidé de distribuer des masques à la population. Des commandes ont été passées auprès de différents fournisseurs, afin de sécuriser les approvisionnements. Ces achats doivent compléter les masques fournis par la Métropole de Lyon, et ceux promis par la Région, afin de s'assurer que chaque Vaudais dispose des moyens de se protéger et de protéger les autres.

Les masques sont distribués de plusieurs manières :

- apportés à domicile pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou en situation de handicap, afin de ne pas générer pour eux des déplacements qui les exposeraient à la maladie (5000 masques environ) ;
- distribués par les services du CCAS ou des organismes sociaux (1400 masques, pour Adoma, le CMP, la domiciliation du CCAS, SAD et SSIAD…) ;
- retirés dans un des huit points de distribution, après inscription par téléphone ou sur la plateforme de services en ligne Toodego. Cette distribution a eu lieu sur 4 journées, du 7 au 15 mai. 20500 masques ont été distribués.

Au total ce sont donc à ce jour plus de 27 000 masques qui ont été distribués aux Vaudais à partir de 11 ans. Une nouvelle distribution sera organisée comprenant aussi des masques pour enfants de 6 à 10 ans à partir de la semaine du 2 juin.

Des kits ont été distribués aux couturières bénévoles. 5000 masques sont ainsi en cours de fabrication. Les Centres sociaux et la MJC ont confectionné des masques à l'attention des associations locales.

Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont installés progressivement dans tous les lieux recevant du public.

3) Réouverture des écoles et des crèches

Les écoles maternelles et élémentaires

La Stratégie nationale de sortie de confinement présentée par le Gouvernement prévoyait une réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai et une reprise des enseignements en classe, adaptées selon les territoires et les configurations des écoles, dans le respect des recommandations sanitaires.

La Ville de Vaulx-en-Velin a établi les grands principes de cette organisation en collaboration étroite avec la Direction Académique des Services de l'Education nationale.

La priorité commune était d'assurer la sécurité sanitaire des enfants ainsi que des personnels en charge de l'accueil et de l'encadrement des élèves.

Il s'agissait de permettre aux parents qui le souhaitaient de remettre leurs enfants à l'école. L'un des enjeux majeurs de cette reprise reste de ne culpabiliser ni les parents dont les enfants retournent à l'école ni ceux qui gardent leurs enfants chez eux.

En revanche, assurer le mieux possible la continuité éducative reste une priorité absolue afin de ne pas aggraver les inégalités qui existent déjà.

Il faut rappeler que tous nos établissements sont dans le réseau d'éducation prioritaire. Vaulx-en-Velin est la seule ville de la Métropole de Lyon dans ce cas.

La Ville s'est appuyée sur le protocole national établi par le Ministère de l'Education Nationale en veillant :

- au respect des mesures de distanciation physique et de mise en œuvre des gestes barrières,
- au renforcement des protocoles de nettoyage et de désinfection,
- à l'accueil des enfants en groupes restreints,
- à la limitation des croisements d'enfants sur l'ensemble des temps de la journée (temps de récréation, temps de repas, …),
- à l'information des différents publics concernés (équipes éducatives, parents, enfants).

L'ensemble des écoles a été doté, en quantité suffisante et dès la reprise de l'accueil des enfants, du matériel sanitaire et équipements indispensables : masques pour les professionnels, savon, essuie main jetable, gel hydro-alcoolique, lingettes, blouses de protection, marquage au sol et aménagement des espaces.

Les personnels ont été sensibilisés et accompagnés, avec l'appui de la médecine professionnelle, à la mise en place des protocoles sanitaires établis, aux gestes barrières et à la gestion des flux, à l'organisation des activités pédagogiques et de loisirs adaptés aux circonstances.

Le calendrier de reprise

Le calendrier de la reprise a été acté par niveaux. La rentrée s'effectue sur la base du volontariat de manière échelonnée par niveau de classe et selon le calendrier suivant en fonction de l'évolution de la situation sanitaire :

- le jeudi 14 mai pour les élèves de Grandes Sections de Maternelle, les CP, CM2 et lorsque cela est possible de CE1,
- le lundi 25 mai pour les autres niveaux : pour les maternelles les moyennes sections, pour les élémentaires les CE1 qui ne sont pas rentrés le 14 mai ainsi que les CE2 et les CM1,
- il a été acté suite à une troisième visio conférence lundi 18 mai avec les directeurs des écoles maternelles et leurs inspecteurs de circonscription que l'accueil des petites sections et des toutes petites sections ne se feraient qu'au cas par cas et nécessitait des réflexions plus approfondies,
- un accueil périscolaire a été organisé pour les enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire pour les journées des 11 et 12 mai afin de permettre aux équipes enseignantes, ainsi qu'aux personnels municipaux intervenant dans les écoles, de sécuriser l'adaptation indispensable des organisations à chaque école.

Effectifs et jours de scolarisation à l'école

- Le nombre d'enfants accueillis par classe est, au maximum, de 10 élèves pour les Grandes Sections, de 12 élèves pour les CP et les CE1 et de 15 élèves pour les CM2. Il est ajusté au sein de chaque école et de chaque classe afin de garantir le respect de la distanciation physique recommandée et en fonction de la configuration des classes.
- une rotation de l'effectif par demi-groupe permet une présence des enfants à l'école face à l'enseignant en alternance deux jours par semaine, chaque conseil des maîtres ayant défini son organisation,
- la continuité de la scolarité est assurée à distance lorsque les enfants ne sont pas en présence de l'enseignant,

- le calendrier établi a été communiqué aux familles par les directions d'écoles.
- le choix des familles, scolarisation ou école à distance, peut être modifié fin mai pour le début de la deuxième période de déconfinement qui sera précisée d'ici le 2 juin par les autorités du pays.

Le nombre d'élèves inscrits dans les niveaux concernés par le retour dans les classes est de 3 479, soit 1 739 pour deux jours d'école. Les enseignants ont contacté chacune des familles afin de connaitre leur intention de remettre leur enfant en classe. Jeudi 14 et vendredi 15 mai, 363 élèves ont repris effectivement le chemin de l'école sur 516 attendus, soit un peu plus de 10% des élèves. Les parents qui n'ont pas remis leur enfant ont exprimé des inquiétudes à la dernière minute. Les familles sont recontactées par les directions d'école. Lundi 18 et mardi 19 mai, 600 enfants étaient attendus, soit 17% de l'effectif concerné.

Organisation de l'école

- les horaires d'arrivée le matin et de départ après la classe des enfants sont décalés dans certaines écoles,
- aucune entrée des familles au sein de l'enceinte de l'école n'est autorisée. Les regroupements aux abords des écoles sont interdits,
- tous les accueils périscolaires ont repris sur chaque école : accueil du matin (7h30/8h30), pause méridienne, accueil du soir (16h30 / 18h00). Il sera proposé lors du débat d'orientation budgétaire que cet accueil ne soit pas facturé,
- la restauration scolaire est assurée (repas froid, menu unique) et réorganisée (prise des repas échelonnée par groupe-classe, service à table au restaurant scolaire, nombre d'enfants limité par table) ; il sera également proposé lors du débat d'orientation budgétaire que les repas soient gratuits,
- les enfants allergiques avec un PAI (projet d'accueil individualisé) peuvent accéder normalement à la restauration scolaire.

Concernant les enfants en situation de handicap, chaque demande est étudiée par l'Education nationale : elle est faite auprès du directeur d'école et est étudiée par la médecine scolaire. Des protocoles sont en cours de rédaction par l'inspection académique pour que les enfants qui seraient accueillis puissent l'être dans le respect des gestes barrières.

En cas de suspicion de Covid-19 au sein de l'école, l'élève est isolé avec un masque. Sa température est prise et les parents sont contactés pour venir chercher leur enfant. Les locaux et objets sont désinfectés selon le protocole. L'enfant devra être testé avant toute décision de reprise de l'école : si le test est positif, les personnels et les parents dont les enfants sont accueillis, sont informés selon le règlement établi.

Deux écoles maternelles n'ont pas ouvert le 14 mai : Henri Wallon et Angelina Courcelles. Les équipes enseignantes de ces deux structures n'avaient pas terminé l'installation et l'organisation de l'accueil des enfants. Elles ont accueilli leurs élèves respectivement le 18 et le 19 mai.

Mise en place d'une garderie à la journée

Des accueils à la journée gratuits sont aussi proposés sur d'autres sites que les écoles, pour accueillir les enfants les jours où ils n'ont pas classe. Ils s'adressent :

- aux enfants des classes Grande section de maternelle, CP, CE1 et CM2 quand ils ne sont pas accueillis par l'école
- aux enfants des autres niveaux scolaires

- aux enfants des personnels soignants ou mobilisés pour la gestion de l'épidémie de COVID19.

Les enfants accueillis peuvent réaliser ainsi leur travail scolaire à distance ou participer à des activités proposées par les animateurs municipaux. Dans un deuxième temps, il est prévu la mobilisation des clubs sportifs et des associations.

Une nouvelle visio conférence s'est tenue le 19 mai avec les directeurs d'école élémentaire. Elle a permis de préciser les conditions de mise en œuvre du protocole sanitaire en vue d'un accueil vraisemblablement plus important d'enfants à partir du 2 juin. Les directeurs reprennent contact avec les familles la semaine du 25 mai.

Maintien des Accueils de Loisirs sans Hébergement

L'ensemble des Accueils de Loisirs municipaux sont ouverts les mercredis, à partir du 20 mai dans le respect du protocole sanitaire.

Les collèges

Les classes de 6e et de 5e ont repris les cours cette semaine avec la mise en place d'un protocole sanitaire : port du masque, horaires décalés, salles uniques. Certains établissements ont souhaité consacrer une demi-journée à l'accueil des élèves avant la reprise des cours. Certains collèges ont mis en place des dispositifs spécifiques pour accueillir des élèves en situation de décrochage scolaire (tutorat, entretiens de remotivation, suivi des devoirs).

COLLEGES	NIVEAUX	PRESENTS	EFFECTIFS TOTAL NIVEAU
Lagrange	6ème/5ème	31	210
Valdo	6ème/5ème	70	267
Barbusse	6ème/5ème	67	300
Duclos	6ème/5ème	79	220
Césaire	6ème/5ème	62	240
TOTAL		**309**	1237

Les effectifs présents représentent environ 25% de l'effectif des niveaux concernés.

Les crèches

Les crèches municipales ont repris les accueils des familles et des enfants de manière progressive tout au long de la semaine du 11 mai. Environ 15% des enfants inscrits dans les crèches de la ville, ont été accueillis cette semaine.

Au sein des crèches municipales, l'accueil du public s'est fait progressivement du mardi 12 mai au jeudi 14 mai. Une trentaine de familles ont souhaité un accueil collectif pour leur enfant pour raison professionnelle ou "urgence sociale ou santé".

Les effectifs sont stables ou augmentent selon les établissements sur les trois jours au début de la semaine du 18 mai. Les effectifs continueront d'augmenter la semaine du 25 mai, ils devraient tendre vers les effectifs habituels à partir du 2 juin.

Le retour à la crèche s'est bien passé, tant du côté des familles et des enfants que du côté des agents municipaux. Un guide sur le protocole sanitaire mis en place dans les établissements sera transmis aux familles.

La majorité des crèches associatives et privées ont rouvert à partir du 11 mai, accueillant une trentaine d'enfants au total au cours de cette première semaine. Les autres (Petits chaperons rouges - LPCR Centre, Babilou - la Soie et Petits à petons) préparent leur réouverture prochaine.

Les assistantes maternelles

Les assistantes maternelles ont dans l'ensemble repris leur activité, partiellement ou complètement. Les différents guides et protocoles (gouvernement, Protection maternelle et infantile) concernant la reprise leur avaient été transmis par les relais d'assistantes maternelles. La Ville leur a également distribué des masques de protection.

4) Reprise progressive de la vie économique

Les marchés forains

Les marchés forains ont rouvert dès la semaine du 11 mai, uniquement avec les étals alimentaires dans un premier temps, sur les sites du Mas (le mercredi), de l'Ecoin (le jeudi) et du Village (le dimanche). Les horaires ont été adaptés (ouverture de 8h à 12h au lieu de 7h30 à 12h30) et des mesures de protection sont mises en place : diminution du nombre de forains, sens de circulation, file d'attente, barriérage, panneaux d'information. Des réunions ont eu lieu pour préparer le retour des produits manufacturés sur nos marchés dès la semaine du 25 mai avec la réouverture des cinq marchés de la commune. Le marché du Mas ne retrouvera pas sa configuration antérieure dans l'immédiat.

Les commerces

Le centre commercial des Sept chemins a rouvert. La réouverture du pôle commercial et de loisirs du Carré de Soie, dont la surface totale est de 60 000m², n'a pas encore été autorisée. Le travail se poursuit pour permettre une ouverture dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire possibles et le plus rapidement possible. Le Marché aux puces est pour le moment fermé et réfléchit une nouvelle forme d'organisation en lien avec les services de l'Etat et de la Ville.

Les entreprises

Une aide a été versée la semaine du 11 mai par la Métropole de Lyon, en complément du fonds de solidarité national, aux microentreprises, aux indépendants, aux autoentrepreneurs, aux professions libérales - de 0 à 10 salariés, réalisant moins de 1 M€ de chiffre d'affaires et ayant subi une perte de plus de 50% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019. La Métropole a également décidé une exonération des loyers des entreprises hébergées dans des bureaux appartenant à la Métropole pour une durée de trois mois. Le conseil de la Métropole a adopté un plan d'urgence économique de 100 millions d'euros lors de sa séance extraordinaire du 23 avril.

5) Action sur les questions de précarité

Distribution par la ville de l'aide alimentaire d'urgence de l'Etat

Cette distribution est faite par le CCAS en accord avec les services de l'Etat. Il s'agit de proposer aux bénéficiaires des chéquiers Accompagnement Personnalisé d'une valeur faciale de 3,50€ par carnet de 15 chèques, soit 105 euros par foyer pour l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Ces chéquiers sont valables jusqu'au 30 juin 2020. Pour en bénéficier, il faut pouvoir apporter les justificatifs nécessaires prouvant la baisse ou l'insuffisance de ressources notamment. Le

territoire de Vaulx-en-Velin a eu comme première dotation 1397 chéquiers (soit 73342.50€) qui doivent être distribués à environ 700 foyers. Une deuxième dotation sera faite courant mai.

Depuis ce lundi 18 mai, il y a un numéro de téléphone (le 0472047856) et une adresse mail (aidealimentairedispositifetat@mairie-vaulxenvelin.fr).

C. LA GESTION DE LA CRISE DANS LES PROCHAINES SEMAINES

1) Retour à l'école des enfants

Le retour à l'école se fait de façon très progressive. Le 2 juin permettra de savoir si des enfants en nombre plus importants reviennent à l'école. Les services de la ville réfléchissent en lien avec les associations de la ville pour proposer une offre éducative à destination des jeunes de la ville pendant l'été. Dans le même temps, l'Education Nationale réfléchit au dispositif des vacances apprenantes en lien avec les collectivités locales afin de pouvoir mettre en place des stages qui prépareront le retour à l'école en septembre.

De même le marché de la restauration scolaire qui a été lancé nécessitera une vigilance particulière sur les questions sanitaires.

2) Economie-emploi

Situation nationale

« *En mars 2020, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A en France (hors Mayotte) enregistre sa plus forte hausse depuis le début de la série en 1996 (+246 100, soit +7,1 %), pour s'établir à 3 732 500. Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (catégories B, C) diminue fortement (-68 600, soit -3,1 %). L'effectif des catégories A, B, C augmente ainsi de 177 500 personnes (soit +3,1 %), la seconde plus forte hausse remontant à avril 2009 (+86 300).*

L'accroissement des effectifs inscrits en catégories A, B, C en mars 2020 provient à la fois d'une nette augmentation des entrées à Pôle emploi (+5,5 %) et d'une très forte baisse des sorties (-29,0 %).

Les entrées pour fins de mission d'intérim et fins de contrats courts sont en hausse, la mise en place du confinement ayant conduit à des non-renouvellements ainsi qu'à de moindres nouvelles embauches de courte durée.

La hausse concerne toutes les tranches d'âge : les moins de 25 ans (+37 100, soit +7,9 %), les 25-49 ans (+160 100, soit +7,8 %) et les 50 ans ou plus (+48 900, soit +5,1 %). Elle est par ailleurs plus forte chez les hommes que chez les femmes : +151 100 (soit +8,6 %) contre +95 000 (soit +5,5 %). Elle concerne toutes les régions de la France à l'exception de la Guyane. […]

Cette augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est notamment portée par ceux qui recherchent un métier dans les secteurs de la construction, du bâtiment et des travaux publics, des services à la personne, de l'hôtellerie et du tourisme, du transport et de la logistique, ainsi que du commerce. Le nombre de demandeurs d'emploi recherchant un métier dans le spectacle est lui aussi en forte hausse. En mars 2020, le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite, c'est-à-dire qui ont travaillé au cours du mois (catégories B, C) est en baisse de 68 600 (soit -3,1 %). »

Source étude de la DARES / Pôle Emploi *«Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire »,* mars 2020.

Situation locale

	Variation entre février et mars (en %)			DEFM Mars 2020			DEFM Février 2020		
	Région	**Rhône**	**Vaulx-en-Velin**	**Région**	**Rhône**	**Vaulx-en-Velin**	**Région**	**Rhône**	**Vaulx-en-Velin**
Cat A.B.C	3,5	2,5	2,4	643030	157990	6190	621570	153990	6040
Cat A	5,2	5,4	3,4	386980	99030	4170	366590	93720	4030
Cat B.C	0,6	-1,2	0	256050	58960	2010	254440	59700	2010
Cat B	21,7	20,3	25,5	105980	26120	850	83010	20820	650
Cat C	-26,8	-12,1	-24,7	150070	13280	1160	171980	15110	1360

Source : Données Brutes Pôle Emploi, mars 2020 - DEFM : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois

La situation de l'emploi local voit une augmentation du nombre de demandeurs inscrits en mars. Ce constat est particulièrement visible sur la catégorie A (personnes sans aucune activité à la recherche d'un emploi quel que soit le contrat) avec une augmentation de plus de 7% au niveau national contre 3,5% sur la ville et un peu plus de 5% sur le département et la Région.

Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite reste stable sur la commune et sur la région. Il baisse sur le département (-1,2%) mais moins fortement qu'au niveau national (- 3,1%).

Sans surprise, la catégorie B (personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois) a très fortement augmenté et en particulier sur la commune.

Dans le même temps, la catégorie C (personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois) a très fortement baissé.

On observe une augmentation de la catégorie B équivalente à la baisse en catégorie C sur la Ville : les personnes qui exerçaient déjà une activité réduite se retrouvent dans une situation plus précaire puisqu'ils déclarent avoir travaillé moins de 78 heures au mois de mars.

Pour la commune, l'augmentation plus faible des demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi traduit une situation qui s'est dégradée moins rapidement mais ce n'est probablement que la conséquence d'une situation plus dégradée au départ et d'un taux de chômage plus élevé avant la crise.

La part des demandeurs d'emploi sans activité notamment demandeurs d'emploi longue durée dans la demande d'emploi totale (68%) est historiquement supérieure au département (61%) et à la Région (59%).

De même, la baisse plus significative des demandeurs d'emploi en catégorie C et l'augmentation plus forte des demandeurs d'emploi en catégorie B révèle la grande précarité des contrats occupés par les personnes exerçant une activité réduite ainsi que l'impact de la mise en place du confinement à mi-mars dans le non-renouvellement de missions d'intérim ou de contrats courts, ainsi qu'à une baisse des embauches en contrats courts.

Cette situation à fin mars nous laisse penser que la situation a continué à se dégrader en avril et mai. La fin du chômage partiel aura également un impact très fort. Sur la commune, les structures de l'emploi et de l'insertion seront concentrées sur cette reprise et la nécessité de ne pas laisser les personnes ayant perdu leur activité s'installer dans le chômage. Les différentes actions mises en œuvre et ayant contribué à la baisse de à la demande d'emploi locale devront évoluer pour s'adapter aux nouvelles modalités d'accompagnements, de recrutements.

3) Les chantiers

Durant la période de confinement, tous les chantiers ont été arrêtés. Concernant les grands projets de la programmation d'investissement de la ville, quatre chantiers étaient en cours :

- la construction de la Médiathèque-Maison de quartier Léonard de Vinci ;
- la construction de l'école Katherine Johnson ;
- la rénovation de la piscine Jean Gelet, dont seuls les travaux de démolition avaient démarré ;
- le réaménagement de l'Hôtel de Ville (façades, accueil, salle du conseil municipal et salle des mariages).

Dès le 17 mars, les chantiers ont été arrêtés, d'un commun accord avec tous les acteurs, maîtres d'œuvre, entreprises, OPC, CSPS…La plupart des entreprises étaient en effet dans l'incapacité de poursuivre leur activité sans cadre sanitaire clair quant aux modalités de poursuite des chantiers dans le contexte de confinement.

Les trois premiers chantiers totalisent 48 lots, donc pratiquement autant d'entreprises titulaires, sans compter les entreprises sous-traitantes et les équipes de maîtrise d'œuvre. C'est donc plusieurs centaines de salariés qui ont cessé temporairement leur activité. A cet impact sur l'emploi stable s'est ajouté l'arrêt de la mise en œuvre des clauses d'insertion, qui représentent sur ces trois chantiers plus de 10 000 heures de travail.

Des ordres de service de suspension ont été établis et adressés aux entreprises.

Seule une entreprise a achevé une prestation en cours sur l'école Katherine Johnson, en l'occurrence la finition des travaux d'étanchéité sur le restaurant scolaire, qui ne mobilisait que deux personnes sur une semaine et présentait un intérêt pour la pérennité de l'ouvrage.

Début avril, certaines entreprises ont envisagé la reprise des chantiers dans les conditions fixées par l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, auteur d'un guide de préconisations sanitaires, qui explicite les mesures de précaution sanitaire à suivre pour les entreprises, et les moyens matériels à mettre en œuvre.

Depuis, les services municipaux travaillent avec les différents intervenants sur une organisation des chantiers permettant une reprise. Un des préalables est la communication par les entreprises intervenantes du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de construction relatif aux travaux dont elles sont en charge, avec le nombre de salariés intervenant, et les mesures et moyens de précaution sanitaire mis en œuvre. Les travaux de la Médiathèque-Maison de quartier ont ainsi pu reprendre le 4 mai, et les travaux de l'école Katherine Johnson ont repris le 18 mai. Les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville, qui étaient bien avancés avant l'interruption, ont redémarré mi-avril, sur un rythme qui tient compte des contraintes sanitaires, mais devrait permettre une livraison durant l'été 2020.

La période de confinement aura bien évidemment un impact sur la conduite des projets. Le premier impact est sur le calendrier des différentes opérations. En plus de l'interruption totale des travaux

pendant deux mois, les délais de reprise, et les contraintes sanitaires qui limitent la coactivité et les effectifs sur les chantiers, vont fortement décaler la livraison des ouvrages.

Le second impact est financier. De la même façon, l'interruption des travaux et les contraintes sanitaires comme la désinfection quotidienne des bases vie, entraîneront nécessairement des surcoûts.

La Fédération BTP du Rhône a sollicité l'ensemble des collectivités afin que les chantiers puissent reprendre.

L'arrêt de chantier de l'école Katherine Johnson ne permet pas l'ouverture de l'équipement pour la rentrée 2020. La commune a donc travaillé sur un programme de travaux sur l'école Curie, comprenant notamment l'installation de classes modulaires, mais aussi l'amélioration des bâtiments existants, afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions. A ce titre, plusieurs travaux ont d'ores et déjà été réalisés entre mi-avril et début mai, notamment la reprise de sol d'une salle de classe en maternelle et le réaménagement des espaces de restauration de la partie élémentaire, en vue de l'installation prochaine d'un self. Ils seront poursuivis cet été, notamment sur la tisanerie de l'école maternelle, et la mise en place de stores à l'étage de la partie élémentaire.

Concernant les travaux d'entretien courant du patrimoine communal, plusieurs chantiers ont pu être réalisés durant la période de confinement, notamment ceux qui nécessitaient une main d'œuvre plus réduite : la rehausse et la remise en peinture du mur d'enceinte du groupe scolaire Courcelles, la mise aux normes des sanitaires d'Euro pôle – Ebulliscience et sur la tour d'escalade, la reprise du préau et de certains espaces du groupe scolaire Neruda.

A noter également plusieurs interventions de maintenance renforcée, réalisées tant par des intervenants extérieurs que par les équipes municipales : remplacement de vitres de la MJC, modification du réseau du chauffage de l'EAJE Au Clair du Mas, reprise du circuit de chauffage du groupe scolaire Wallon, interventions sur l'ascenseur de l'espace Lamaze. A chaque fois, les mesures de précaution sanitaire et de protection du personnel ont été suivies rigoureusement. Les équipes de la régie municipale sont intervenues sur les situations urgentes (fuites d'eau, etc...), dans les mêmes conditions de sécurité.

Concernant les travaux d'aménagement d'espaces publics, les deux grands chantiers de la Métropole de Lyon, le réaménagement de la rue de la République et l'aménagement de l'esplanade Tase, ont été arrêtés. L'entreprise d'espaces verts est toutefois intervenue à partir du 27 avril, avec toutes les précautions nécessaires, pour achever les plantations et procéder à leur arrosage.

Sur les chantiers communaux, les travaux d'aménagement des espaces publics du centre-ville avaient pu être réalisés, pour l'essentiel, avant le confinement. Les plantations ont pu être achevées, et il ne reste que l'éclairage public à finaliser. En revanche, les abords de l'hôtel de ville n'ont pas pu être aménagés.

Le service cadre de vie a quant à lui poursuivi son activité, à effectif réduit en priorisant la propreté. Il a cependant été possible d'assurer un minimum d'entretien et de mise en valeur de nos espaces verts, en réalisant des tontes partielles, et en développant les prairies fleuries. D'autre part, la production horticole réalisée en régie dans les serres municipales, a été poursuivie et permettra de reprendre l'embellissement prochainement. Il convient de souligner la mobilisation des agents municipaux durant cette période, qui a permis de maintenir un haut niveau de service.

CONCLUSION

Des sujets n'ont pu être développés dans cette communication, notamment la question des transports qui nécessite une adaptation de nos modes de déplacement, l'urbanisme tactique porté

par la Métropole de Lyon qui a mis en œuvre une augmentation des pistes cyclables depuis le 11 mai qui concerne Vaulx-en-Velin. Les différents enjeux autour de l'emploi, de retour à l'école, de la solidarité, de la sécurité nécessitent des actions immédiates. Le Débat d'Orientation Budgétaire, qui est le rapport suivant, permettra de présenter les mesures de soutien proposées qui concernent les habitants et les acteurs économiques.

Les services municipaux auront montré leur grande capacité d'adaptation dans la gestion de la crise dont les contours n'ont cessé d'évoluer pendant ces deux mois. Je les remercie de nouveau au nom des Vaudaises et des Vaudais.

Mon dernier mot sera pour remercier les Vaudais pour leur civisme et leur respect du confinement, celles et ceux qui travaillent dans tous ces métiers qui ont permis de faire tourner notre pays, les soignants évidemment, les employés de la grande distribution, de livraison, des transports, de l'entretien et du nettoiement, des usines, etc. Je salue également l'engagement des Vaudaises et des Vaudais qui ont répondu présents au travers d'actions de solidarité et d'entraide ou qui ont sollicité la ville pour accompagner telle ou telle personne vulnérable.

Ayons une pensée pour les victimes de l'épidémie et leurs familles endeuillées et continuons de rester vigilants et prudents.